



## COMMUNIQUÉ DIOCÈSE DE SAINT-DIÉ

À Épinal, le lundi 16 mars 2020

### ÉPIDÉMIE DU COVID-19

#### AUX PRÊTRES, DIACRES ET FIDÈLES

En complément aux dispositions déjà prises, Mgr Berthet demande aux prêtres, diacres et fidèles d'appliquer les mesures suivantes :

- **Les célébrations publiques sont interdites.** Cela concerne également les célébrations publiques avec confessions (célébrations pénitentielles, journées du pardon, etc ...).
- **Les églises restent ouvertes** à la prière personnelle des fidèles, **mais il ne peut y être organisée de rassemblement ou d'accueil du public** (permanences d'accueil, confessions, chapelet, adoration, etc...).
- **Les célébrations de baptêmes et de mariages sont suspendues.**
- **La célébration des obsèques demeure possible**, si et seulement si, les mesures d'espacement (un rang et un siège sur deux) et de limitation du nombre de personne à 100 sont respectées.
- **Toutes les réunions de travail sont suspendues** (sauf cas de stricte nécessité)
- **Les maisons diocésaines, paroissiales et lieux d'accueils du public sont fermés au public** jusqu'à nouvel ordre.

Mgr Berthet rappelle également que :

- Le confinement dès jeudi soir dernier des personnes âgées de 70 ans et plus, fragiles, à risques ... s'applique bien à tous, y compris aux prêtres et aux membres des équipes obsèques.

Mgr Berthet remercie chacun d'observer consciencieusement et scrupuleusement les consignes qui nous sont données par l'État. Il remercie les prêtres de célébrer l'eucharistie en solitude à l'intention de tout le peuple qui leur est confié.

Le diocèse mettra en ligne des propositions diverses de prière et de réflexion, sur le site : [www.catholique88.fr](http://www.catholique88.fr) et les réseaux sociaux.